

Le nouveau président des notaires face à plusieurs défis

● Aurélie Lemaître

Trois questions à...

Jean-Michel Boisset, nouveau président de la chambre des notaires de la cour d'appel de Caen, qui couvre l'ex-Basse-Normandie.

À quoi ça sert, une chambre des notaires ?

La chambre représente les 417 notaires du ressort de la cour d'appel de Caen auprès des pouvoirs publics et du grand public, coordonne, assure le respect des règles professionnelles et de la déontologie, exerce un pouvoir de contrôle.

Elle peut arbitrer les différends entre confrères ou entre un client et son notaire. Elle fait bien sûr respecter les règles de savoir-vivre et de savoir-être. Elle organise des inspections, pour lutter contre le blanchiment d'argent, faire respecter le droit et les circuits financiers. La chambre dispense également une trentaine de formations chaque année.

Quels sont les axes de travail que vous vous êtes fixés ?

Nous fêtons les 10 ans de la loi « croissance » qui a permis la création d'études nouvelles (ceux qu'on a appelés les notaires Macron). Depuis 2015, nous sommes passés de 260 à 420 notaires en Basse-Normandie. Nouveaux notaires, nouveaux textes et règles déontologiques... On arrive à la fin d'un cycle. Il faut recréer de l'unité dans la profession, c'est notre premier axe de travail.

Le second porte sur le numérique et l'intelligence artificielle qui transformera nos professions dans



Jean-Michel Boisset est le nouveau président de la chambre des notaires de la cour d'appel de Caen. | PHOTO : OUEST-FRANCE

les deux à cinq ans. L'IA peut soulager nos collaborateurs des tâches rébarbatives. Il nous faut aussi apprendre à l'utiliser dans un environnement sécurisé, avec des données qui ne se promènent pas partout. Des solutions existent comme des portails d'échange avec les clients, pour éviter notamment le risque d'usurpation d'identité.

Quelle est la tendance du marché immobilier, important pour votre activité ?

Après un plancher de 850 000 ventes par an au niveau national, nous sommes remontés à 930 000 - 950 000 actes annuels. C'est mieux. Les taux sont à 3 ou 3,5 % mais restent stables, c'est plutôt bon car le marché immobilier fonctionne à la confiance. On ne retrouvera pas des taux d'intérêt à 1 %.

Ce qui pourrait débloquer le marché, c'est la portabilité des prêts immobiliers : la possibilité de transférer son prêt sur un nouvel achat.